

SERVICE TECHNIQUE  
☎ 05 46 30 19 19  
✉ [domaine.public2@aytre.fr](mailto:domaine.public2@aytre.fr)  
Affaire suivie par : LM/Gestion du Domaine Public

**Arrêté temporaire n° 25-AT-0144  
Portant réglementation de la circulation**

**RUE DES PAQUERETTES, BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU et RUE DES COQUELICOTS**



**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire

**VU** l'autorisation de voirie n° 25-AV-0171 en date du 19/05/2025 par laquelle COLAS FRANCE demeurant TSA 70011 - CHEZ SOGELINK 69134 représentée par Marc CHARRIER obtient l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public et l'occupation temporaire de ce dernier :

- Réseaux souterrains - Eau pluviales, Eaux usées et Réalisation de tranchées ou fonçage :  
2 RUE DES PAQUERETTES  
7 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU  
RUE DES COQUELICOTS, de la RUE DES PAQUERETTES jusqu'au 3

**CONSIDÉRANT** que des travaux de réparations des réseaux assainissement EU & EP rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 26/05/2025 au 28/05/2025 RUE DES PAQUERETTES, BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU et RUE DES COQUELICOTS

Le Maire d'Aytré **ARRÊTE** :

**ARTICLE 1 :**

À compter du 26/05/2025 et jusqu'au 28/05/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- 2 RUE DES PAQUERETTES
- 7 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU
- RUE DES COQUELICOTS, de la RUE DES PAQUERETTES jusqu'au 3
- La circulation des véhicules est interdite. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.
- Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :
  - 2 RUE DES PAQUERETTES
  - 7 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU
  - RUE DES COQUELICOTS, de la RUE DES PAQUERETTES jusqu'au 3

**ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, COLAS FRANCE.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



Fait à Aytré, le 19 mai 2025

**Tony LOISEL**

Monsieur le Maire

**DIFFUSION:**

- COLAS FRANCE
- Monsieur le Maire
- DDSP
- Responsable Police Municipale

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*